AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION D'ORLÉANS (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, NIÈVRE, YONNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS.
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
15 Francs

J°

AVERTISSEMENTS — ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les risques de contaminations primaires ne sont pas encore terminés.

D'autre part, les pluies localement très abondantes de ces derniers jours, le développement de la végétation ont diminué l'efficacité du dernier traitement.

En conséquence, il est conseillé d'effectuer un traitement dès que possible.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Le vol des papillons est commencé depuis un certain temps mais il est encore trop tôt pour effectuer un premier traitement. Il est nécessaire d'attendre les indications d'un prochain Bulletin.

MOUCHE DE LA CERISE

Dans tous les cas où le traitement conseillé dans notre Bulletin du 19 Mai a été lessivé par les pluies abondantes, il y a lieu de le renouveler dès que possible.

Nous indiquons dès à présent qu'un deuxième traitement doit être effectué dix jours après le premier.

Nous rappelons que la législation interdit l'utilisation du D.D.T., du Fenthion, des Parathions à moins de 15 jours de la récolte et celle du Diméthoate à moins de 7 jours de la récolte.

INFORMATIONS — ARBRES FRUITIERS

OIDIUM DU POMMIER

Il est conseillé d'effectuer un nouveau traitement contre cette maladie.

POMME DE TERRE

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Nous demandons à tous les producteurs de surveiller les variétés dont le feuillage est assez développé et de nous envoyer les premières taches de Mildiou qui auraient pu être observées.

Nous rappelons que deux primes de 10 F et une prime de 5 F seront allouées dans chaque département aux personnes qui nous auront envoyé les trois premières taches.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,
G. RIBAULT.
B. PACQUETEAU.

L'Inspecteur de la pProtection des Végétaux,
G. BENAS.

P41

Imprimé à la Station d'Orléans. Le Directeur Gérant : L. BOUYX.